

Compte-rendu du Groupe de travail

08 décembre 2017 :

Étaient représentés :

- au niveau des organisations syndicales : CGT-culture, CFDT-culture, SUD-culture solidaires, SNAC-FSU et la CFTC-culture.
- au niveau de l'administration : le SRH, la mission RenoirRH, le DAT, la DGCA, la DGPAT et la DGMIC.

1. Ajout au Compte rendu du GT du 10 novembre

Les représentants du personnel signalent les problèmes liés aux agents stagiaires dans le cadre du dispositif « Sauvadet ».

La DGAFP sera saisie de cette question.

2. Les points ayant fait l'objet d'un accord :

- **Mode de scrutin** : Les seuils arrêtés en 2014 pour la délimitation des modes de scrutin (sigle ou liste) sont reconduits. Pour les instances du périmètre ministériel, le seuil est donc de 100 agents.
- **Modalité de vote** : de la même façon, les modalités de vote définies en 2014 sont reconduites. Pour les CAP et CCP => vote par correspondance uniquement et pour les CT => vote à l'urne et par correspondance.

3. Les points en cours de concertation :

- **Nombre de représentants dans les instances** : les représentants du personnel souhaitent connaître les premières estimations des effectifs par instance afin de déterminer leur position sur les seuils précédemment.

- **Cartographie des instances** :

Certains représentants du personnel demandent la création d'un comité technique spécial des écoles nationales supérieures d'art à l'image du comité technique des écoles d'architecture. Cette demande est soutenue par l'ensemble des représentants. Pour la constitution de ce type d'instance, il est rappelé que la réglementation prévoit que l'instance soit constituée sur la base de l'agrégation des résultats des CT des écoles.

Concernant les instances des services déconcentrés, les représentants du personnel souhaitent que des CHSCT de site soient maintenus en plus du CHSCT unique obligatoire.

Une demande de création de CT facultatifs (réseau, direction) est évoquée.

Une estimation de l'impact du dispositif Sauvadet sur les effectifs des CCP est demandée dans le cadre d'un échange sur la cartographie des CCP de l'ensemble du périmètre et de son éventuelle évolution.

Enfin, les représentants du personnel soulignent l'importance de la présence des directions générales lors des instances suivantes : CT AC et ST spécial des DRAC.

Les organisations syndicales interrogent l'administration sur son mandat concernant la cartographie. L'administration précise que la révision de la cartographie doit s'entendre à « périmètre » constant.

4. Divers :

- Certaines dates relatives à l'exécution du marché (envoi du matériel...) doivent être ajoutées au calendrier prévisionnel.
- L'administration rappelle la réglementation en vigueur qui ne permet pas d'inclure les agents en poste dans les archives départementales au CTM. Les représentants du personnel connaissent cet état de fait mais demandent que la question soit examinée à nouveau.
- Enfin, en conclusion de ce groupe de travail, des représentants du personnel alertent l'administration sur le possible engagement syndical de certains référents élections dans les services. L'administration rappelle que ces référents sont désignés localement par les responsables locaux pour être les correspondants de l'administration centrale sur le déroulement des scrutins et leur organisation matérielle.